



Procès-verbal du Conseil Municipal - 20 Mai 2026 -

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai, à dix-neuf heures, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard BAILAN, Maire.

La convocation a été adressée le douze mai deux mille vingt-six.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 13 membres

M. BAILAN Bernard, M. ROUSSET Philippe, Mme TORRES Florence, M. LORTEAU Christophe, M. SIMON Pierre-Gilles, M. CHARREYRE Didier, Mme JOLLY-MICHEAU Corinne, Mme NOUAL Karima, Mme POTIER Hélène, Mme SZURCZEC Isabelle, M. BENOIT Jérôme, Mme PANCALDI Jessica, M. SUIRE Théo.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : 02 membres

M. TORRES Daniel, Mme DUPERRIN Sandrine.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Mme TORRES Florence.

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 AVRIL 2026

II – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNE

Vu le besoin de procéder à la modification des crédits afin de pallier aux dépenses liées aux travaux effectués sur le cabinet médical (remise à niveau des volets,...), Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le budget comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 231-14 : Salle Polyvalente	185.00 €			
D 231-20 : HOTEL DES VOYAGEURS	40.00 €			
D 231-2001 : AM Chemin Micarotte	494.00 €			
D 231-61 : Groupe Scolaire	250.00 €			
D 231-71 : Travaux Eglise	375.00 €			
D 231-903 : Cabinet médical		1 344.00 €		
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	1 344.00 €	1 344.00 €		
Total	1 344.00 €	1 344.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

III – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID). FIXATION DE LA LISTE DES NOMS EN VUE DE LA NOMINATION DES MEMBRES

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes : 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 20 mai 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention s'étant manifestées, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :

- Monsieur BAILAN Cyril,
- Monsieur CHARREYRE Didier,
- Monsieur DARJOUR Bruno,
- Madame DUPERRIN Sandrine,
- Madame JOLLY-MICHEAU Corinne,
- Madame JULIEN Arlette,
- Monsieur LORTEAU Christophe,
- Monsieur LORTEAU Jean-Marc,
- Madame LORTEAU Michelle,
- Madame LUX Annie,
- Monsieur MAURIN Pierre,
- Madame NOUAL Karima,
- Madame PANCALDI Jessica,
- Monsieur PATEY Jean-Claude,
- Madame PETIT Danielle,
- Madame POTIER Hélène,
- Monsieur ROUSSET Philippe,
- Monsieur SIMON Pierre-Gilles,
- Monsieur SUIRE Théo,
- Madame SZURCZEC Isabelle,
- Monsieur TORRES Daniel,
- Madame TORRES Florence,
- Monsieur VALET Wilfried,
- Monsieur VILLENAVE Jean-Pierre.

IV – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal une demande de subvention formulée par la famille BROUILLARD, dont l'enfant est en première année à l'école « Gaming Campus » de Bordeaux.

Cette demande concerne la participation de leur enfant au voyage scolaire qui se déroulera au Japon.

Considérant que BROUILLARD Théo est domicilié sur la commune d'Eyrans,

Considérant que le coût de ce voyage s'élève à 2 000.00 € ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, 0 voix pour, 13 voix contre et 0 abstention s'étant manifestées :

- *Décide de ne pas attribuer d'aide financière pour les voyages organisés par l'enseignement supérieur.*

V – REVISION DU TARIF DES TICKETS DE CANTINE – RENTREE SCOLAIRE 2026/2027

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder, à compter du 1er septembre 2026, à une révision des tarifs des tickets de cantine comme suit :

- **Enfants** : 2,80 € au lieu de 2,50 € ;
- **Adultes** : 4,00 € (maintien du tarif en vigueur).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention s'étant manifestées :

- *Décide d'approuver la proposition des tarifs des tickets de cantine telle qu'exposée ci-dessus, applicable à compter du 1er septembre 2026.*

VI – DESIGNATION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX CHARGES DES QUESTIONS DE SECURITE

A la demande du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les conseillers qui seront chargés des questions de sécurité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention s'étant manifestées :

Désigne :

M. BAILAN Bernard
Mme TORRES Florence

titulaire
suppléant

VI- JUMPING DE BLAYE – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention formulée par l'association « Jumping de Blaye ».

Après avoir rappelé le contexte budgétaire actuel et la nécessité de réaliser des économies, Monsieur le Maire propose de ne pas attribuer de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention s'étant manifestées :

➤ *Décide de ne pas accorder de subvention à l'association « Jumping de Blaye ».*

VII - ETUDE D'ESTIMATION DES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUES AUX ECOLES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'étude réalisée par Monsieur MORIN, architecte, portant sur la réalisation de travaux de rénovation énergétique à l'école communale, détaillée comme suit :

	HT BASE	HT OPTION
Lot 1 : Gros œuvre	2 720.00 €	14 750.00 €
Lot 2 : Charpente / Couverture	44 290.00 €	
Lot 3 : Isolation	4 080.00 €	
Lot 4 : Menuiserie alu		6 160.00 €
Lot 5 : Chauffage	61 000.00 €	
Lot 6 : Electricité	14 100.00 €	
Lot 7 : Peinture		9 300.00 €
TOTAL	126 190.00 €	30 210.00 €
Etudes	14 000.00 €	
Autres	1 893.00 €	
TOTAL SANS OPTIONS	142 083.00 €	
TOTAL AVEC OPTIONS	172 293.00 €	

Monsieur le Maire expose que cette étude a pour objectif d'identifier les travaux nécessaires afin d'améliorer la performance énergétique des bâtiments scolaires communaux et de réduire les consommations énergétiques.

Il précise que plusieurs options complémentaires ont été intégrées à l'étude afin de permettre au Conseil Municipal d'apprécier l'opportunité de certains aménagements supplémentaires.

Monsieur le Maire se soumet à l'avis du Conseil Municipal afin de poursuivre les démarches nécessaires à l'élaboration du projet et à la définition précise des travaux à engager.

Un membre du Conseil Municipal soulève la question de l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments de l'école ; un autre membre insiste sur le fait que le nouveau conseil s'était engagé à prioriser les réfections de voirie.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux, quels qu'ils soient, seront réalisés en fonction de leur coût et de la capacité financière de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention s'étant manifestées :

- **Autorise** Monsieur le Maire à poursuivre les démarches auprès du bureau d'étude afin d'analyser et de préciser les travaux à réaliser,
- **Autorise** Monsieur le Maire à engager toutes les formalités administratives, techniques et financières nécessaires à la poursuite du dossier.

VIII— DEMANDE D'AMENAGEMENT DU CABINET MEDICAL PAR MME CARLUT

Vu la délibération n°2026/031 relative à la mise en location du bâtiment communal au profit de Madame CARLUT ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame CARLUT souhaite réaliser des travaux de peinture ainsi que des travaux d'aménagement des sols dans le bâtiment concerné. À ce titre, elle sollicite l'accord du Conseil Municipal pour la réalisation de ces travaux.

Monsieur le Maire précise qu'une demande d'autorisation d'urbanisme devra être déposée par Madame CARLUT afin d'obtenir la conformité du bâtiment au regard de la réglementation applicable aux Établissements Recevant du Public (ERP), notamment en matière de sécurité incendie et d'accessibilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention s'étant manifestées :

- **Accepte** la réalisation des travaux de peinture et d'aménagement des sols sollicités par Madame CARLUT ;
- **Précise** que les travaux devront être réalisés conformément aux réglementations en vigueur, notamment celles relatives aux ERP et à la sécurité incendie ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à engager toutes les formalités administratives nécessaires à la poursuite du dossier.

IX— DESIGNATION DES DELEGUES AUX COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE

Le Conseil Municipal sur la proposition de Monsieur Le Maire procède à la désignation des membres pour chaque commission de la Communauté de Communes de l'Estuaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention s'étant manifestées :

COMMISSIONS	DELEGUES
EAU, ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT	Madame TORRES Florence Monsieur SUIRE Théo
FINANCES	Madame TORRES Florence Madame SZURCZEC Isabelle
MUTUALISATION	Madame TORRES Florence Monsieur SUIRE Théo
TRANSFERT DES CHARGES	Monsieur BAILLAN Bernard Monsieur ROUSSET Philippe Monsieur LORTEAU Christophe
VOIRIE	Monsieur ROUSSET Philippe Monsieur LORTEAU Christophe

X- QUESTIONS

A) Association de l'Union Colombophile Nord Gironde :

Un membre du Conseil Municipal relaie la demande de l'association concernant la demande d'installation d'un robinet d'eau au sein du local dédié à l'association.

Monsieur Le Maire informe qu'une réunion est programmée avec « Les Compagnons Bâisseurs » le 08 juin prochain à ce sujet.

**- LEVEE DE SEANCE A 20 H 12-
PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX :**

**VENDREDI 05 JUIIN 2026 :
Élection des délégués pour les élections sénatoriales
Et
MERCREDI 24 JUIIN 2026**

Le Secrétaire de Séance,
TORRES Florence

Le Maire,
BAILLAN Bernard

